

Azille

Info

8

<http://www.mairie-azille.com>
contact@mairie-azille.com
04 68 91 40 08

Directeur de la publication
Le maire



Joyeuses fêtes

DECEMBRE
2023

Édito

Sommaire

CÔTÉ VILLAGE

Agenda
Boîte Père Noël
Bourse aux jouets et Féerie de Noël
Souvenir Français

Allo Allo
Armistice
Communiqué de la Bibliothèque

CÔTÉ MAIRIE

Délibérations du
Conseil Municipal
du 21/11/2023

Expo la Métamorphose
Vide grenier Téléthon
Sécurité routière

Colis de Noël
Remise du livret citoyen

A SAVOIR

Recensement à 16 ans

Etat Civil
Horaires des messes
Caveau du Silène
Broyage des sapins
Arrêt du bus et sens de circulation

Liste électorale
Horaires de La Poste
Don du Sang

2

3

4

5

6

6

7

8

2023 touche à sa fin. Cette année encore, dans une répétition accablante, la marche du monde s'affole, apportant son lot d'événements dramatiques, anxiogènes auxquels nous avons collectivement du mal à faire face : dérèglement climatique, tremblement de terre, guerres aux quatre coins de la terre, famine, climat émeutier en France, assassinat d'un professeur.

La sidération nous saisit, nous voici une fois de plus renvoyés à notre fragilité.

Face à ces courants mortifères, l'action citoyenne reste un moteur : prenons toutes nos marges de manœuvres et essayons ensemble à notre échelle d'œuvrer pour que chacun trouve une place dans la communauté, dans le respect de tous.

Vos élus, sans relâche, travaillent dans l'intérêt général pour faire d'Azille un village solidaire, où il fait bon vivre et où on se parle plutôt qu'on ne s'apostrophe et s'invective.

Nous aurons l'occasion de vous présenter notre bilan 2023 lors des vœux du Maire le 12 janvier.

Dans l'immédiat, je vous invite à prendre du temps pour profiter de la nature qui nous entoure avec les vignes qui déclinent tous les tons du jaune au rouge ou les Pyrénées qui se couvrent de neige.

Du temps pour profiter de vos enfants, de votre famille et de vos amis.

Du temps pour vous reposer et pourquoi pas réfléchir déjà à l'année prochaine et à ce que vous voudriez qu'elle soit.

En attendant je vous souhaite au nom de tout le conseil municipal de belles fêtes de fin d'année.

Le maire

« Il est grand temps de rallumer les étoiles » Guillaume Apollinaire



Agenda

- 16/12** : Vente Château Guéry
- 17/12** : Animation Noël à L'air du Temps à partir de 16h
- 19/12** : Conseil Municipal à 18h
- 19/12** : Don du sang au Foyer Municipal de 15 à 19h
- 20/12** : Distribution des colis de Noël
- 20/12** : Permanence Maison France Services à la mairie de 10h15 à 11h15
- 29/12** : Récital des chanoinesses (chants de Noël) à 17h30 à l'église Saint Julien d'Azille
- 31/12** : Soirée du Réveillon de la MJC au Foyer Municipal
- 12/01** : Vœux du Maire à 18h30 au Foyer Municipal
- 13/01** : Remise du livret citoyen à 11h salle du conseil
- 19/01** : Projection du documentaire Allo Allo, salle du conseil, 16h

Boite père Noël

Les décorations de Noël sont en place. La boîte du Père Noël attend les lettres des enfants sur la place du marché. Dernier délai : le 24 décembre !



Bourse aux jouets et Féerie de Noël

L'association des Petits Ecoliers a organisé successivement une bourse aux jouets et un marché de Noël qui ont rencontré un beau succès. Rappelons que ces événements permettent à l'association de financer des actions au profit des enfants scolarisés dans les écoles du village.



Souvenir Français

Le Vendredi 13 Octobre 2023 le Colonel Gérard COLLIN Délégué honoraire départemental du Souvenir Français est intervenu à l'école Toulouse-Lautrec. L'objectif de cette rencontre était de sensibiliser les écoliers à la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par de belles actions.

Notons ici qu'à l'occasion de la journée du 2 novembre, jour des défunts, le Comité du Souvenir Français a fleuri 56 tombes d'anciens combattants et disparus des dernières guerres.



Côté Village

Allo Allo

Une 1ère projection du documentaire réalisé par Marie Balthazar a réuni plus d'une soixantaine de personnes le 3 novembre. Ce film revient sur les « bruits des campagnes » : coq, vaches, et plus précisément le bruit des haut-parleurs qui diffusaient des annonces aux habitants. Cette pratique très présente dans le Carcassonnais est tombée peu à peu en désuétude. Une seconde projection est planifiée :

le vendredi 19 janvier à 16h à la mairie, dans la salle du conseil.

Merci de bien vouloir vous inscrire auprès du secrétariat de mairie.

Armistice

Parti en procession de la mairie, le cortège ouvert par les sapeurs-pompiers s'est rendu pour un 1^{er} hommage au cimetière avant de se diriger vers le monument aux morts situé sur les allées de La République.

Après le dépôt de 2 gerbes par le maire et le représentant de la FNACA, lecture a été faite du discours adressé par Sébastien Lecornu, ministre des armées.

Le maire Georges Saliège a ensuite demandé une minute de silence qui a été suivie de La Marseillaise.

Les enfants de l'école élémentaire accompagnés par leur directrice ont participé à la cérémonie. Ils ont déposé des bougies allumées au pied du monument aux morts, symboles d'espoir et de paix.

Pour conclure cette cérémonie un pot de l'amitié a été servi par la municipalité dans la salle du conseil municipal.



AZILLE 3 Novembre
GARAE Ethnopôle présente
18h00 Salle des Voûtes
DOCUMENTAIRE
Entrée libre
ALLO ALLO
Entendez-vous dans nos campagnes ?
Projection suivie d'un débat
Clôture de la soirée par le pot d'amitié offert par la mairie
INFO : 04 68 91 59 61
Des bruits, des gens, des villages : la vie d'ici.
UN FILM DOCUMENTAIRE DE MARIE BALTZAR ET JEAN-MICHEL MARTINAT, AVEC LES HABITANTS DU PAYS CARCASSONNAIS
GARAE ETHNO PÔLE



Communiqué de la bibliothèque

La bibliothèque sera ouverte durant les vacances de Noël les samedis 23 et 30 décembre 2023 de 10h à 12h. Les cotisations annuelles de la Bibliothèque seront à renouveler à partir du 1^{er} janvier 2024. L'équipe de la Bibliothèque vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Délibérations Conseil Municipal du 21 novembre 2023

Délibération 39-2023 : Convention de prise en charge des enfants scolarisés dans l'école d'Olonzac en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

Les ULIS sont des « dispositifs ouverts » pour la scolarité des élèves en situation de handicap. Elles permettent à des élèves de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires. 861€.

Un enfant habitant AZILLE est scolarisé dans l'ULIS d'Olonzac.

Le maire demande au conseil de bien vouloir approuver la convention de prise en charge qui précise le montant de participation pour une année soit 861€.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 40-2023 : Ouverture de crédit de 90€ sur le compte 2111-041

En lien avec la délibération 26-2023 qui portait sur une décision modificative, le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à faire une ouverture de crédit sur le compte 2111-041.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 41-2023 : Transfert pour porter le FPIC (Fonds National Péréquation des Ressources intercommunales et communales) sur les opérations d'investissement de 2023.

Le maire propose au conseil municipal de porter le FPIC sur les opérations d'investissement de la commune en 2023.

L'objectif du FPIC se caractérise par une péréquation des ressources des structures intercommunales et communales les plus favorisées vers celles moins favorisées.

C'est l'EPCI Carcassonne Agglo qui perçoit l'intégralité des fonds du FPIC et qui les redistribue aux communes.

Cette année l'aide financière pour Azille est de 25942€.

Le maire demande au conseil d'approuver le montant attribué à la commune et de garder le mode de répartition dite « dérogatoire libre ».

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération 42-2023 : Mise en place de la taxe sur la vacance des logements

La commune souhaite s'engager dans une réflexion visant à redensifier le centre du village, étoffer l'offre de location, lutter contre la dégradation du bâti.

Un des moyens mobilisables est le THLV (Taxe Habitation sur les Logements Vacants).

Cette taxe est due par les propriétaires qui possèdent un logement vacant à usage d'habitation depuis plus de deux ans consécutifs au 1er janvier de l'année d'imposition. Le logement doit remplir les caractéristiques suivantes :

avoir les éléments confort minimum (installation électrique, eau courante, équipements sanitaires...), être vide de meubles, ou avec un mobilier insuffisant pour en permettre l'habitation.

Le taux applicable pour la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) correspond au taux de la taxe d'habitation de la commune, majoré, le cas échéant, du taux des EPCI sans fiscalité propre dont elle est membre ou celui de l'EPCI à fiscalité propre ayant délibéré afin d'assujettir à la THLV.

Le maire demande au conseil municipal d'approuver la mise en place de la THLV sur la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 43-2023 : Mise en place de la prime pouvoir d'achat

Le décret 2023-702 du 31 juillet 2023 porte création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, forfaitaire au bénéfice des agents publics avec un montant compris entre 300€ et 800€ et en précise les conditions et modalités de versement.

Le maire propose au conseil municipal d'instaurer cette prime qui sera versée sur le mois de janvier 2024 avec le barème proposé dans la fonction publique d'état.

2 NPPV (2 conseillers ne prennent pas part au vote) : C. PLANAT, C. DIMOND.

12 voix POUR

Délibération 44-2023 : Modification de la liste des dépenses en régie d'avance.

La commune dispose d'une carte de crédit dotée de 5000€ qui permet d'acheter notamment sur internet. L'assemblée municipale avait voté le 17/11/2020 les dépenses qui pouvaient être payées via la carte. Le maire propose de rajouter les dépenses suivantes : jeux éducatifs, matériel acoustique, fournitures administratives, travaux imprimerie, matériel électrique, téléphonie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 45-2023 : Fusion des écoles maternelle et élémentaire

Le maire propose d'engager la commune dans un processus de fusion des 2 écoles. Ce sujet a été abordé avec l'inspection d'académie qui demande à la commune de prendre position.

Ce sujet a été évoqué lors du dernier conseil d'école du 10/11/2023.

La fusion permettrait à la commune d'avoir un interlocuteur unique, instaurerait de fait une continuité pédagogique plus fluide au bénéfice des enfants et des enseignants, favoriserait la mutualisation des moyens, du matériel, des projets,

Le personnel en charge de la direction de l'ensemble des établissements ainsi fusionnés aurait un jour de décharge administrative par semaine.

Vote : 1 voix contre, 5 abstentions et 8 voix POUR.

Suite page 5

Côté Mairie

Suite de la page 4

Délibération 46-2023 : Subvention à la Calandretta
Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention de la Calandretta. Il expose au conseil municipal que la loi nous impose de verser une subvention et qu'il y a lieu de déterminer son montant pour l'année scolaire 2023/ 2024.

Nous avons 3 enfants de la même famille scolarisés à la Calandretta.

Le maire propose de reconduire le montant par élève voté l'année dernière en versant 100€ par enfant scolarisé.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 47-2023 : Subvention à la Prévention Routière

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir voter une subvention au bénéfice de la Prévention Routière pour l'année 2023. Cette association intervient tous les ans au sein de l'école élémentaire pour sensibiliser les enfants à la sécurité routière notamment. Le montant proposé est égal à 300€.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 48-2023 : Achat du terrain Résidence du Soleil

En 2004, le terrain du jardin d'enfants et le terrain jeux de boules ont été cédés à ALOGEA en même temps que les maisons.

Le maire propose de racheter ces terrains pour 1€, charge à la mairie d'assumer les frais inhérents à la procédure.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'intégralité du procès-verbal du conseil municipal est consultable en mairie.

Expo la Métamorphose

Dernière exposition de la saison, nous accueillons cette fois-ci dans la salle des voûtes un travail collectif porté par la maison des solidarités (antenne de Peyriac) mené avec l'appui du GRAPH (Groupe de Recherche et d'Animation Photographique). Le vernissage qui a eu lieu le 1er décembre a permis de rassembler une belle assistance. L'installation réunit photos, maquettes, mises en scène. L'exposition est ouverte jusqu'au 20 décembre.



Vide grenier téléthon

La municipalité a organisé le 3 décembre un vide-greniers en faveur du téléthon. L'affluence des grands jours était au RDV malgré le froid. Merci aux 61 exposants réunis ce jour-là. Une urne est mise à disposition pour l'occasion à la mairie jusqu'au vendredi 15 décembre 2023.

**AFM
TÉLÉTHON**
INNOVER POUR GUÉRIR



Sécurité routière

Depuis la mise en place des radars pédagogiques, nous disposons de statistiques qui nous donnent quelques enseignements que nous partageons ici. Les données ci-dessous ont été recueillies entre le 10 mars et le 6 juillet et portent sur un nombre total de véhicules égal à 232 981.

ENTREES : 116 224 véhicules

En dessous de 30km/h	En dessous de 40km/h	En dessous de 50 km/h
30.21%	32.32%	25.09%

SORTIES : 116 757 véhicules

En dessous de 30km/h	En dessous de 40km/h	En dessous de 50 km/h
15.86%	28.6%	32.21%

Les véhicules vont plus vite en sortant du village qu'en y entrant. Il faut noter que 38 véhicules sont entrés à plus de 90 km/h dont 4 sont à plus de 100, 71 sont sortis à plus de 90km/h dont 28 sont à plus de 100. Les routes qui cumulent le plus d'excès de vitesse au-dessus de 50 km/h sont celles de Jouarres et de Pépieux.

Même si nous observons une réduction sensible de la vitesse mesurée, il nous reste des marges de progrès importantes. Merci de votre implication dans l'observance des règles de circulation mises en œuvre sur la commune. Notre seule préoccupation en la matière est la sécurité de tous.

Nos policiers municipaux sont à présent équipés d'un prolaser radar qui leur permet de faire des contrôles de vitesse et de verbaliser les contrevenants. Sur le dernier mois, 11 PV ont été dressés pour excès de vitesse.

Colis de Noël

Les colis de Noël seront distribués par les conseillers municipaux

le mercredi 20 décembre entre 9h et 12h



Remise du livret du citoyen

Le maire convie tous les jeunes qui ont atteint leur majorité à venir participer à la cérémonie de remise du livret du citoyen qui se tiendra

le samedi 13 janvier à 11H à la mairie

La COVID ne nous a permis de maintenir cette tradition sur les dernières années. Nous avons pris le parti de rattraper notre retard : nous attendons donc 28 jeunes de 18 ans et + qui se verront remettre le livret du citoyen qui décrit les principaux droits et devoirs civiques et les principes fondamentaux de La République.



LIVRET
DU
JEUNE
CITOYEN



Chaque jeune français de 16 ans doit se faire recenser

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^e anniversaire.

Dans le cas où le délai est dépassé, il est possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

FAIRE VOTRE RECENSEMENT MILITAIRE VOUS PERMET :

D'obtenir votre attestation de recensement. Ce document doit être présenté si vous voulez vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou un concours administratif en France.

D'être convoqué pour participer à la **Journée Défense et Citoyenneté** (JDC). Participer à la JDC (ou en être déclaré exempté), est indispensable pour s'inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir l'âge de 25 ans.

D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales par l'administration et de voter aux élections dès l'âge de 18 ans.

DÉLIVRANCE DE L'ATTESTATION :

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même et contacter les services de la mairie.

Par e-mail : contact@mairie-azille.com

Par Téléphone : 04.68.91.40.08

Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place. Dès réception de votre demande, nos services vous remettent votre attestation de recensement. Une brochure d'information sur le service national vous est également remise. Aucun duplicata ne vous est fourni.

DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE VOTRE DEMANDE :

Notice individuelle (formulaire n° 106*/01)

Carte nationale d'identité ou passeport valide

Livret de famille

Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois

Ensuite une fois que l'attestation de recensement vous aura été délivrée :

MAJDC.fr permet au ministère des Armées d'établir le contact avec les jeunes pour la gestion de leur inscription à la Journée de défense et de citoyenneté.

La JDC est OBLIGATOIRE pour les 16-25 ans. Les jeunes peuvent désormais créer leur compte sur leur espace dédié et sécurisé, choisir la date et le lieu de leur JDC, télécharger des documents et recevoir des informations sur les armées ou le service civique.

L'inscription c'est sur :

<https://presaje.sga.defense.gouv.fr>

A savoir

Etat civil

Naissances

Le 18 octobre 2023 est né
Solan ROUABAH,
fils de Stéphane ROUABAH et d'Anaïs LEBOURGEOIS.

Le 26 octobre 2023 est née
Oriane BOUDOURESQUES,
fille de Jean-Baptiste BOUDOURESQUES et de Constance TARDIEU de MALEISSYE-MELUN.

Le 28 octobre est né
Mylo PIKTOROFF,
fils de Loïc PIKTOROFF et de Marion LABOUCARIE.

Toutes nos félicitations aux heureux parents

Décès

Le 17 novembre 2023 est décédé
Jean RIVES,
né le 13 mai 1933 à Azille.

Le 18 novembre 2023 est décédé
André TIGNOL,
né le 27 janvier 1949 à Graulhet.

Le 30 novembre 2023 est décédée
Suzanne BRAU,
née le 15 décembre 1931 à Azille.

Toutes nos condoléances à la famille et aux amis.

Horaires Messes de Noël

Nativité du Seigneur
Dimanche 24 décembre à 19h à Laure-Minervois.
Lundi 25 décembre à 10h30 à Rieux-Minervois



Caveau Silène

Pour vos cadeaux de Noël, pensez à passer à la cave coopérative.



CAVEAU DU SILÈNE

AZILLE

Pour vos fêtes et achats de fin d'année, venez découvrir les nouveautés du caveau !
Vous pourrez y déguster de bons vins !
Vous trouverez également du muscat et des blanquettes de qualité !
Vous y trouverez de quoi faire de beaux cadeaux !

Tombola gratuite du 04 au 23 décembre inclus pour tout achat de vin en bouteille ou en BIB !
Venez nombreux le meilleur accueil vous sera réservé !

Broyage des sapins

La commune en partenariat avec le COVALDEM propose cette année encore de recycler les sapins de Noël en les broyant.

A cet effet une aire de stockage des sapins sera à votre disposition à l'ancienne gare à partir du 2 janvier. Vous pourrez récupérer le broyat à partir du 19 janvier 2024.



Arrêt du bus et sens de circulation

L'arrêt de bus va être déplacé le long de la place du marché à partir du 1^{er} janvier 2024.

Cette nouvelle disposition permettra de sécuriser la montée et la descente des passagers et particulièrement des scolaires.

Ce déplacement entraînera l'inversion du sens de circulation autour de la place du marché. Merci de votre attention.



A savoir

Liste électorale

Toute personne souhaitant s'inscrire sur les listes électorales de la commune peut le faire dès à présent et jusqu'au 31 décembre 2023 dernier délai. Toute personne qui quitte la commune doit demander sa radiation de la liste d'Azille lors de son inscription dans sa nouvelle commune.

Horaires de La Poste

Notre bureau de poste change d'horaires à partir du 15 janvier.

Le bureau sera ouvert les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et le mercredi de 12h45 à 16h45.

Don du Sang

Rendez-vous au foyer municipal le 19 décembre 2023 de 15h à 19h.

DON DU SANG

Au foyer municipal

**PARTAGEZ
DONNEZ**



Foyer municipal 11700 Azille



Permanence Maison France Services à la Mairie de 10h15 à 11h15 le mercredi 20 décembre

Besoin d'aide pour vos démarches administratives du quotidien ?
RDV à la Mairie d'Azille



PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

AZILLE

L'AIR DU TEMPS

Passage du Père Noël

Le 17 Décembre à partir de 16h00

À la vente

- Vin chaud
- Jus de pomme chaud
- Crêpes

Animations

- Chants de Noël
- Friandises
- SURPRISE

5 allée de la République 11700 AZILLE
INFO : Francis 06 14 34 63 13

Récital

CHANTS DE NOËL

29

Décembre 2023
à 17h30
Église Saint Julien
11700 AZILLE

Entrée gratuite
Le récital sera suivi d'un moment convivial à la salle des Voûtes autour d'un vin chaud.

Soeurs d'Azille
04 68 49 54 27